



COMPTE-RENDU

DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2017

*
* *

L'an deux mille dix-sept, le vingt-deux novembre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (M. Trautmann jusqu'au point 2.3)	Absent-Excusé (à/c du point 3.1)
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X	X (M. Del Borrello à/c du point 8.1)	
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X	X (pouvoir M. Grass à/c du point 3.1)	
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. André)	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		

MONSIEUR LE PRESIDENT OUVRE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL A 9 H 12.

PROPOS INTRODUCTIFS

M. le Président introduit son propos en présentant les points marquants de cette séance.

Avant de donner une lecture générale de l'ordre du jour, il aborde les grands thèmes qui seront traités lors de ce comité syndical :

- Une délibération majeure relative à la 3^{ème} ligne de métro : le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les dossiers de procédure administrative.
- Quelques évènements passés avec l'inauguration de la 4 G dans le métro.
- Trois Linéo ont été inaugurés. Nous avons pu constater des seuils de fréquentation qui dépassent les 20 % en moyenne. Le projet Linéo couvrira 19 communes. C'est un réseau qui se tourne vers la périphérie et non pas uniquement dans Toulouse.
- Une délibération importante à l'ordre du jour relative aux études préliminaires TAE.
- Un point d'information sur le conseil scientifique : un rapport a été rendu sur l'alternative ferroviaire. Le SMTC s'était engagé à ce que les travaux du Conseil Scientifique vous soient présentés.
- L'avis de la Commission Nationale du Débat Public sur la connexion ligne B.
- Le Téléphérique Urbain Sud : ce dossier a bien avancé. Un travail collectif a été fait avec le Rectorat et la Région. Francis Grass présentera en séance l'évolution de ce dispositif.
- Toute une série de délibérations sur la politique cyclable d'agglomération. L'ensemble des autorités intercommunalités, Département, Région s'est réuni hier, avec la volonté de mettre en commun, une autorité de concertation du projet vélo à l'échelle de l'ensemble des intercommunalités qui participent à ce dispositif. Cette proposition a été bien reçue. On s'achemine vers la mise en place de cette coordination. Tisséo sera certainement le coordinateur.
- Une délibération très symbolique : le SMTC s'engagera à verser l'indemnité kilomètre vélo. Le SMTC est une des premières structures publiques à le mettre en place.
- Un dossier Mobibus important qui porte sur l'usage du dispositif.

- Quelques évènements à venir : la présentation des pictogrammes dans le métro aujourd'hui. Il est des handicaps qu'il ne faut pas négliger comme le handicap cognitif. En liaison avec des médecins, des psychologues, des historiens, l'enjeu consiste à identifier les trajets, non plus uniquement avec des mots, mais avec des images. La priorité a été le choix des images. A l'entrée de chaque station, il est prévu une plaque d'explication sur ces images.
- Il rappelle que Jean-Luc Moudenc a demandé, depuis le début de son mandat, à veiller à élargir l'usage des transports en commun autant que possible. Il y a trois ans, l'opération métro de nuit a été créée. Un bilan a été fait : 4 millions de passagers supplémentaires. Le réseau Linéo est également un réseau de nuit. Le bus ne s'arrêtera pas à 21 h, mais à minuit – 1 heure du matin. Nous allons avoir un véritable réseau de nuit qui n'existait pas auparavant.

En accord avec Tisséo-Voyageurs, il a été décidé que la nuit de la Saint Sylvestre serait en fonctionnement continu. Désormais, chaque année à Toulouse, le 1^{er} de l'an sera une période où le métro ne s'arrêtera pas. Il commencera à démarrer le 31 décembre à 5 h 00 du matin et s'arrêtera le 2 Janvier à 3 h 00 du matin. Cette décision sera annoncée par voie de presse. Une belle affiche a été confectionnée à cette occasion, intitulée: « le métro fait nuit blanche à l'occasion du passage en 2018. »

INTERVENTIONS

M. BACOU offre à Monsieur le Président le challenge de la meilleure campagne de communication avec le « Lancement du bouquet Linéo » pour la catégorie « changement de comportement » qui s'est tenu à Marseille à l'initiative du GART.

M. LE PRESIDENT informe que le 6 décembre, le SMTC va recevoir à Paris un prix qui porte sur la progression du réseau toulousain qui apparait très significative au regard de ce jury parisien.

M. AREVALO demande un premier bilan des réseaux Linéo au prochain comité syndical, avec en particulier les temps de trajet, la fréquence avec l'augmentation du nombre de bus et la question de la rapidité. Le fait qu'un grand nombre de Linéo soient encore au cœur des embouteillages à certaines heures reste problématique. Il souhaite avoir des données très concrètes sur les temps de trajet des Linéo.

M. LE PRESIDENT indique qu'une présentation sera faite prochainement.

Il fait remarquer que le Linéo 6 remplace une ligne qui avait une faiblesse marquée : l'offre. Notre projet est caractérisé par une augmentation considérable de l'offre sur une structure existante, inopérante l'offre étant jugée insuffisante.

En trois ans, nous avons dépassé le nombre de kilomètres de voies bus créées dans le mandat précédent. Les Linéo emmènent des transformations importantes. Il suffit de voir les travaux dans les communes de Tournefeuille, Plaisance du Touch, le nombre important de lettres de critiques reçues relatives à l'ampleur des travaux pour mesurer l'importance des chantiers.

Un grand chantier est en cours à l'entrée de la commune de l'Union, avec la création d'un couloir bus complètement autonome.

Le juge de paix sera la fréquentation. L'importance de la fréquentation démontrera que le citoyen est au rendez-vous.

M. BACOU est ravi de l'initiative d'ouvrir le métro en continu la nuit du réveillon de la Saint Sylvestre. Peut-être que d'ici un an ou deux, il serait intéressant de faire plaisir à la population du nord toulousain.

M. LAFON souligne l'engouement des populations pour les Linéo. Il constate une réelle augmentation de la fréquentation du Linéo 6.

Il salue la mesure mise en place sur le fonctionnement du métro en continu pour la nuit de la Saint Sylvestre.

M. LE PRESIDENT rappelle le bilan effectué régulièrement par Tisséo auprès des usagers : un chiffre inédit sur les Linéo : 88 % d'usagers satisfaits.

Les demandes importantes de maires qui souhaitent le rencontrer pour envisager l'arrivée des Linéo dans leurs communes sont de plus en plus nombreuses.

M. CARNEIRO rappelle que le transport en site propre est le transport idéal. La mise en place du Linéo 10 a des effets induits tout à fait intéressants, avec la réorganisation des lignes qui gravitent autour du Linéo, comme la ligne 60 pour le nord toulousain.

Afin de mieux maîtriser le foncier, il a été décidé en coopération avec Toulouse Métropole, de mettre en place un système de veille sur le foncier : à chaque fois que se fera une mutation de foncier et qu'elle sera attractive pour les Linéo, ce système de veille permettra d'agir beaucoup plus rapidement. Ce système va s'étendre à l'ensemble des lignes Linéo et permettra d'avoir une anticipation sur le site propre.

M. LE PRESIDENT fait remarquer que le transport est la solution qui permet de traiter les bassins de population importants en rupture urbaine avec Toulouse Métropole.

Nous avons une solution très adaptée : une ligne express entre bassin et bassin. Muret sera sans doute le meilleur exemple de ce type de projet adapté à ce type de géographie.

M. LE PRESIDENT salue l'arrivée de Madame Sylvie Sire, remplaçante de Monsieur Michel Lambert qui a fait valoir ses droits à la retraite.

POINT 1 - PROJET MOBILITÉS - TOULOUSE AEROSPACE EXPRESS

POINT 1.1 - 3^{EME} LIGNE DE METRO - MARCHE N° M3 2017 0014 M : ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LES DOSSIERS DE PROCEDURES ADMINISTRATIVES : AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE AVEC LE GROUPEMENT EGIS STRUCTURES ET ENVIRONNEMENT/ARCADIS

Rapporteur : M. le Président

A travers deux délibérations du 5 juillet dernier, le Comité Syndical a approuvé le programme de l'opération Toulouse Aerospace Express, comprenant la 3^{ème} ligne de métro et la ligne Aéroport Express et a confié, par mandat de maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie, la réalisation de cette opération.

Le présent marché concerne l'élaboration des dossiers de procédures administratives, la contribution à la conception environnementale du projet et l'assistance pour l'instruction des procédures relatives à cette opération.

Ces missions se décomposant en trois parties techniques :

- Mission A - Participation à l'élaboration du projet et en particulier à la conception des mesures compensatoires, pilotage et gestion des échanges avec les maîtres d'œuvre ;
- Mission B - Elaboration de l'étude d'impact globale, du dossier d'enquête publique et des dossiers de mise en compatibilité des documents d'urbanisme ; assistance à Tisséo Ingénierie pour les échanges avec les services instructeurs puis l'instruction de la procédure ;
- Mission C - Elaboration du dossier de demande d'autorisation environnementale ; assistance à Tisséo Ingénierie pour les échanges avec les services instructeurs puis l'instruction de la procédure.

Ce marché est conclu pour une durée de 36 mois.

La procédure retenue est l'appel d'offres ouvert.

La date limite de réception des offres était fixée au 27 septembre 2017. Quatre candidats ont remis une offre dans le délai.

Le 21 novembre 2017, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie et a agréé les candidatures suivantes :

- Ingerop Conseil & Ingénierie/Biotope/Vibratec/Groupe Gamba
- Artélia Ville et Transport/Gamba acoustique
- Egis Structures et Environnement/Arcadis
- Edeis/Groupe Gamba.

La Commission d'Appel d'Offres du SMTC a, dans sa séance du 21 novembre 2017, attribué le marché au groupement Egis Structures et Environnement/Arcadis pour un montant de 1.297.400,00 € HT.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- d'autoriser dépense correspondante ;
- d'autoriser la SMAT à signer avec le groupement Egis Structures et Environnement/Arcadis, le marché n° M3 2017 0014 M pour l'élaboration des dossiers de procédures administratives, la contribution à la conception environnementale du projet et l'assistance pour l'instruction des procédures relatives à l'opération de réalisation de la 3ème ligne de métro de Colomiers à Labège, pour un montant de 1.297.400,00 € HT.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

POINT 1.2 - REALISATION DES ETUDES PRELIMINAIRES DE TOULOUSE AEROSPACE EXPRESS - AVENANT N°2 AU MARCHÉ SUBSEQUENT N°2016-815 CONCLU AVEC LA SMAT : AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT

Rapporteur : M. le Président

Le marché subséquent n° 2 a été attribué à la SMAT par délibération D.2016.02.10.1.2 du 10 février 2016 pour un montant de 5 273 200,00 € HT et un délai réalisation de 16 mois à compter de sa notification.

L'avenant n°1 a été approuvé par délibération D.2017.03.29.3.3 du 29 mars 2017 et notifié le 21 juin 2017 afin d'intégrer au marché des prestations complémentaires demandées par le SMTC et d'adapter la rémunération du titulaire.

Le présent avenant 2 a pour objet de prolonger le délai global du marché jusqu'au 30 juin 2018 afin de finaliser l'étape 3 du marché subséquent n°2.

APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES :

[les administrateurs de la SMAT n'ont pas pris part au vote : MM. Lattes, Grass, Mme Traval-Michelet (*pouvoir*), MM. Briand et Lafon]

- d'approuver l'avenant n°2 au marché subséquent n°2016-815 conclu avec la SMAT, ayant pour objet la prolongation dudit avenant ;
- d'autoriser M. le Président de Tisséo Collectivités à signer l'avenant n°2

POINT 1.3 - AVIS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE : ALTERNATIVES FERROVIAIRES - POINT D'INFORMATION

Rapporteur : M. le Président

A la suite du Débat Public organisé du 12 septembre au 17 décembre 2016, les recommandations de la Commission Nationale du Débat Public (du 16 février 2017) ont porté, en particulier, sur la nécessité d'expertiser le projet d'alternative ferroviaire au projet Toulouse Aerospace Express.

L'expertise de cette proposition s'est caractérisée par une concertation étroite avec les porteurs de cette alternative (AUTATE) et un rythme de travail dense (de mai à octobre 2017).

Les études ont été menées par Tisséo Collectivités avec SETEC Ferroviaire, TRANSITEC et l'Agence d'Urbanisme, et en partenariat avec la Région et la SNCF.

La méthodologie de l'étude et ses résultats ont été présentés et partagés avec les représentants de l'AUTATE, sous la supervision du Conseil Scientifique et du garant :

- 31 mai 2017, réunion de lancement de l'étude,
- 26 juin 2017, réunion de présentation des résultats intermédiaires,
- 11 septembre 2017, réunion de restitution détaillée des résultats,
- 16 octobre 2017 : réunion de présentation des travaux conduits en groupe miroir.

INTERVENTIONS :

M. AREVALO fait remarquer qu'il n'a reçu aucun support du point d'information relatif à l'avis du Conseil Scientifique sur l'alternative ferroviaire.

M. LE PRESIDENT indique que c'est un défaut d'information et s'en excuse. Le support va être distribué en séance.

SUSPENSION DE SEANCE afin de permettre à Monsieur Vandevoorde d'exposer l'avis du Conseil Scientifique.

« L'étude technique du projet est très délicate à mener car les trois lignes « RER » envisagées sont déjà pour la plupart exploitées et utilisées avec plusieurs types de service (TER, GL, fret...). L'insertion d'un cadencement dans les grilles horaires pose des problèmes d'organisation, d'autant que certains de ces services devraient connaître dans le futur des développements importants par rapport à leur niveau actuel. En général, l'insertion d'un type de trafic nouveau et la définition d'une nouvelle grille horaire implique des études minutieuses, qui prennent plusieurs mois, voire une à deux années, et s'appuient sur des retours d'expérience dont une étude a priori ne peut pas bénéficier.

Les études actuelles n'ont donc pas pu entrer dans ce détail ; cependant elles fournissent, avec une prudence et un niveau d'expertise élevés, une évaluation suffisante des problèmes d'investissement et d'exploitation qui risquent de se poser. Ceux-ci sont nombreux ; des travaux d'infrastructure importants semblent n'avoir pas été pris en compte dans l'estimation des coûts présentée au cours du débat public par les promoteurs d'un « RER » toulousain. Des délais de réalisation de l'ordre de 10 à 20 ans sont à prévoir, par exemple pour la résorption du goulot de la tranchée ferroviaire au droit de Guilheméry.

L'existence d'infrastructures ferroviaires ne suffit pas pour que leur modernisation ou leur développement soit une opération aisée et rentable ; les conditions locales sont déterminantes et peuvent dans le détail entraîner des difficultés techniques dont la solution sera très coûteuse.

Ces considérations font comprendre que l'étude des problèmes de réalisation de l'étoile ferroviaire ne puisse aller à ce stade dans un trop grand détail de définition des problèmes techniques, dans la mesure où une étude détaillée prendrait beaucoup de temps et serait très coûteuse, et se trouverait sous la dépendance de décisions actuellement en suspens, comme par exemple le délai de réalisation de la ligne nouvelle à grande vitesse ou le développement du réseau régional ; le Conseil Scientifique a considéré unanimement que l'étude faite par SETEC-Transitec comportait un niveau d'approfondissement tout à fait suffisant pour fournir des ordres de grandeur des coûts et délais permettant au stade actuel d'orienter de façon satisfaisante les décisions à prendre.

La conclusion claire qu'on peut retenir de ces études techniques tirée de l'étude Transitec, montre que le coût total de l'étoile ferroviaire est d'un ordre de grandeur comparable à celui de la 3ème ligne de métro.

La pertinence d'un réseau RER dépend de la nature du tissu urbain et de sa densité

Un réseau « RER » toulousain ne peut pas être comparé au réseau RER parisien, qui se déroule en quasi-totalité en zone urbaine dense et supporte des trafics considérables. Il ne peut pas non plus se comparer aux réseaux régionaux qu'on rencontre dans les pays germaniques ou nordiques qui relient les centres des agglomérations à des pôles secondaires puissants avec également une très forte fréquentation des transports en commun.

Il faut noter que, pour ce qui est des trajets à l'intérieur de l'agglomération, les niveaux correspondants restent très faibles, entre le tiers et le dixième de ce qu'on trouve dans les agglomérations comparables ayant développé un système de RER cohérent avec leur urbanisme.

Ainsi, l'étude SETEC-Transitec indique que la population desservie par l'étoile ferroviaire (nombre de personnes situées à moins de 600 mètres d'une station) est très faible : pour ne prendre qu'un chiffre global, au niveau de l'ensemble de l'agglomération, elle ne représente que 50 000 habitants et 30 000 emplois. Ces chiffres montrent les limites de développement du système d'étoile ferroviaire.

Dans son avis de principe du 4 juillet 2017 concernant le programme de l'opération TAE, le Conseil Scientifique avait noté que *« les études techniques menées par SETEC/Transitec montrent que l'aménagement complet avec desserte cadencée au 1/4h coûterait de l'ordre de 50% de plus que le projet TAE, nécessiterait un délai deux fois supérieur et intéresserait un trafic quatre fois moindre. Si cet aménagement peut, du moins pour certaines de ses composantes, constituer un complément appréciable pour la desserte de la périphérie y compris lointaine, il ne saurait représenter un substitut à la 3^{ème} ligne de métro »*. Cette appréciation reste d'actualité.

L'étoile ferroviaire toulousaine, qui contribue à la desserte de la grande banlieue toulousaine, s'inscrit dans un projet plus vaste élaboré à l'échelle d'une région dont les dimensions ont été considérablement accrues par la fusion de Midi-Pyrénées et de Languedoc-Roussillon. Il conviendrait donc que la nouvelle Région Occitanie précise comment elle envisage d'articuler la desserte ferroviaire de la métropole toulousaine (offre, financement...) avec une politique de transport ferroviaire et de l'intermodalité dont elle redéfinit actuellement les modalités et la configuration territoriale.

Il serait utile, à un moment ou à un autre, de mieux apprécier les services rendus par les projets de l'étoile ferroviaire en termes de trafic déplacé vers le ferroviaire, de nature des déplacements concernés, de motifs des déplacements (domicile-travail, professionnels, scolaires...) et de distances et relations

Ces considérations sont des bases utiles pour une étude approfondie des avantages de l'idée d'« étoile ferroviaire ». Celle-ci devra préciser le volume et la nature des trafics en cause et apprécier les zones de recouvrement possible avec les déplacements visés par TAE, dont il faut garder à l'esprit les objectifs centraux de bien répondre aux congestions déjà avérées dans les déplacements domicile-travail, en particulier avec la zone aéroportuaire et avec celle de Labège, et de permettre le développement des zones sur lesquelles l'urbanisation doit s'effectuer en priorité dans une métropole soucieuse de son équilibre humain et écologique.

Sans préjuger des analyses qui pourraient être menées, deux sections paraissent réellement porteuses d'intérêt :

- la branche Nord, à examiner dans le cadre du projet AFNT, qui assurerait une bonne connexion au réseau métro et notamment à TAE pour toute la périphérie nord jusqu'à Montauban qui souffre d'une desserte aujourd'hui insatisfaisante,
- la branche Sud-Ouest jusqu'à Muret, secteur peu concerné aujourd'hui par les réalisations ou les projets d'axes lourds de transports urbains.

Cette concertation avec la Région, autorité organisatrice des transports régionaux, devrait aussi porter sur les mesures d'harmonisation tarifaire et d'information voyageurs pour réellement intégrer ces aménagements de type RER dans le réseau urbain. »

M. CARNEIRO remercie M. Vandevoorde pour cet exposé. Un point retient particulièrement son attention qui concerne le nord toulousain. Concernant l'urbanisme, le territoire nord se trouve dans une situation d'explosion et une congestion absolue en matière de transport. Compte tenu des taux de croissance des populations qui oscillent entre 2,2, 2,7 et 2,8 % par an, ce réseau ferroviaire serait un véritable ballon d'oxygène. Il serait le bienvenu.

Il a pu constater que l'Etat était très en dessous des besoins. Les études et l'enquête publique ont sous-estimé très largement les montants nécessaires aux aménagements. Dans le cadre des études multimodales qui se situent comme un outil de partenariat qui va de nouveau être mis en route dans les prochains jours, on peut espérer une réflexion sérieuse sur le sujet. Si le fait d'anticiper l'implantation de population, en créant un réseau, est de bon aloi, il ne faut pas hésiter à aller dans le sens du partenariat, à rechercher l'efficacité dans ce domaine et à mettre l'Etat devant ses responsabilités. Il y aura des effets dialectiques : il y a de la population qui s'installe, des besoins en matière de moyen de transport lourd, mais il y aura de la population qui arrivera par la suite dès l'instant où nous aurons une offre de transport intéressante. S'agissant du territoire du nord toulousain, Jean-Luc Moudenc est prêt à poser le problème au niveau des études multimodales. Ce redémarrage est véritablement un point d'orgue, un apaisement du tumulte qu'il y a actuellement dans le nord toulousain où il est très difficile de circuler. Nous en faisons l'expérience en tant que maire puisque nous avons des retours quotidiens sur ces problématiques.

M. GRASS remercie Monsieur Vandevoorde et le Conseil Scientifique pour ces analyses et ces appréciations.

Le mot RER a été imposé par l'île de France où la quasi-totalité des lignes sont en site propre intégral et dédié en mode d'exploitation métro. C'est ce qui en fait l'efficacité.

L'étoile ferroviaire repose sur un système d'exploitation de type RER, certes amélioré sur une infrastructure existante, mais les conditions d'exploitation de site propre intégral qui offrent la fiabilité, la desserte et la fréquence, ne sont pas réunies.

Le coût d'investissement par passager transporté est plus élevé que par le système métro. L'écart est considérable : aujourd'hui un kilomètre métro coûte 8,50 € et un kilomètre TER coûte environ 22 €. Tout kilomètre transport de type TER rajouté coûterait, par voyageur, 10 fois plus cher pour le SMTC. C'est un élément à prendre en considération. Le plus important reste le développement de l'offre pour les habitants.

Les coûts d'exploitation pèsent dans l'équation économique globale, et nous avons l'obligation de la maîtrise de ces coûts.

M. GUYOT indique que c'est une solution de prévention à long terme par rapport à l'urbanisation future. Il est évident qu'il sera nécessaire de tenir compte des voies ferrées existantes, de les améliorer, et éventuellement permettre aux voyageurs de pouvoir rejoindre les gares ferroviaires dans les meilleures conditions.

Actuellement, nous sommes plutôt « en crise » avec 4 jours de pollution. Nous connaissons les difficultés d'engorgement des axes routiers.

La prévention consisterait à enlever les voitures des axes routiers et inciter le covoiturage, l'usage du vélo et l'utilisation des transports en commun. Il est donc indispensable de corriger l'ensemble des difficultés de transport en commun sur l'agglomération. C'est ce qui est fait avec les Linéo et qui va se faire avec la 3^{ème} ligne. Nous travaillons pour l'instant à court terme et à moyen terme. La mise en place à plus long terme d'un réseau ferroviaire pour aller vers des zones qu'il faudra desservir, nécessite de lancer des études. Il y a certainement des zones qui existent, des voies ferrées existantes que l'on peut peut-être utiliser à moindre coût, simplement en développant les transports

(suite propos M. Guyot) adjacents. L'ensemble de ces études peut se faire conjointement avec les autorités qui régissent ce type de transport.

M. BACOU remercie M. Vandevoorde pour la présentation de ce rapport. La voie ferrée à Saint Jory et Lespinasse permettrait de désengorger le territoire. En effet, les routes départementales ne sont pas aménagées. Rien n'a été fait depuis 50 ans. De 500 voitures, nous sommes passées à 25000. Il va falloir trouver de la volonté au niveau de l'Etat et de la Région pour rattraper ce retard.

M. LE PRESIDENT indique que le calendrier des réunions sur l'avis du conseil scientifique et la présentation du groupe miroir, composé de représentants de la société civile, de personnalités qualifiées, de représentants institutionnels, de représentants de milieu économique, de représentants des institutions, a été remis à l'ensemble des membres du comité syndical.

M. AREVALO demande des précisions sur la constitution du groupe miroir.

M. LE PRESIDENT souligne que le groupe miroir est sous l'égide du garant. Il est constitué des représentants des sociétés civiles : les Codev, les Comités de quartier, le collectif citoyen, l'AUTATE. Sur les personnalités qualifiées, il s'agit du CEZER, de la PUEMP et de Joan Busquets. Sur les institutionnels, il s'agit du DREAL, du Conseil Régional, l'ADEME, L'ARPE ; des Représentants économiques avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, MEDEF, CGT, ainsi que des grandes entreprises et des syndicats.

Cette composition a été menée par le garant du débat public qui nous accompagne dans ce processus. Ce n'est pas une composition faite par Tisséo-Collectivités, mais dans le cadre du rapport que nous avons en permanence avec le garant qui oriente notre étude.

Le détail de ce dispositif sera transmis à l'ensemble des membres du comité syndical.

POINT 1.4 - CONVENTION DE PARTENARIAT N° 2017-1095 ENTRE TISSEO-COLLECTIVITES ET L'INSTITUT D'ECONOMIE INDUSTRIELLE POUR LA REALISATION D'UN PROJET D'ETUDE ET DE RECHERCHE DANS LE CADRE DE L'EVALUATION SOCIO-ECONOMIQUE DE TOULOUSE AEROSPACE EXPRESS - AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION

Rapporteur : M. le Président

Les recherches en économie urbaine et économie des transports montrent que la concentration des entreprises et des activités est un facteur clé de la croissance économique d'un territoire.

Cependant, une nouvelle infrastructure de transport peut avoir des effets non négligeables car elle peut renforcer les gains des effets d'agglomération et produire des effets non pris en compte dans les méthodes classiques d'évaluation socio-économique. Il convient donc d'identifier ces effets et d'en mesurer l'impact.

Il s'agit ici de quantifier ces phénomènes dans le cadre de l'agglomération toulousaine et dans la perspective de la réalisation de Toulouse Aerospace Express.

Pour ce faire, un partenariat entre le SMTC et l'Institut d'Economie Industrielle (IDEI) est proposé.

L'IDEI est un centre de recherche partenariale localisé dans l'université Toulouse 1 Capitole qui traite des problèmes économiques, théoriques et pratiques se posant aux sociétés publiques ou privées, permettant ainsi aux décideurs de bénéficier des outils les plus pointus de la recherche économique.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat n° 2017-1095 entre le SMTC-Tissé et l'Institut d'Economie Industrielle (IDEI) ;
- d'autoriser M. le Président de Tisséo Collectivités à signer ladite convention ;
- de dire que la dépense est prévue aux budgets 2017 et 2018.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

POINT 2 - RESEAU STRUCTURANT

POINT 2.1 - CONNEXION LIGNE B - AVIS DE LA CNDP ET DOSSIER DE CONCERTATION

Rapporteur : M. le Président

La délibération 2.1 prend acte des conclusions de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) sur le projet « Connexion Ligne B » et de la future concertation qui se tiendra début 2018.

En effet, conformément au Code de l'Environnement, la CNDP a été saisie et il a été proposé de désigner le Garant en charge de la concertation continue sur le projet Toulouse Aerospace Express, Monsieur Jean-Claude RUYSSCHAERT, pour nous aider à préparer et suivre cette concertation. Ainsi, les modalités de cette concertation seront délibérées lors du Comité Syndical du 13 décembre.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- d'approuver la mise en place d'une concertation préalable selon des conditions qui seront précisées lors d'un Comité Syndical ultérieur ;
- de prendre acte de la décision de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) du 8 novembre ayant notamment désigné comme garant monsieur Jean-Claude RUYSSCHAERT ;
- de dire que les modalités de concertation seront définies par ladite CNDP.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

POINT 2.2 - PROJET DE CONNEXION LIGNE B A LA 3^{EME} LIGNE DE METRO :

- **PRISE EN CONSIDERATION DES ETUDES DU PROJET DE CONNEXION DE LA LIGNE B A LA 3^{EME} LIGNE DE METRO.**
- **APPROBATION D'UN PERIMETRE D'ETUDES PERMETTANT L'APPLICATION DU SURSIS A STATUER SUR LES COMMUNES DE TOULOUSE, RAMONVILLE ET LABEGE**

Rapporteur : M. le Président

La délibération 2.2 concerne également l'opération connexion Ligne B. Elle vise à instaurer le périmètre d'études définissant les parcelles cadastrales potentiellement impactées par le projet et sur lesquelles toute demande de travaux pourra éventuellement faire l'objet d'un sursis à statuer, s'il s'avérait que ces travaux puissent compromettre ou compliquer la réalisation du projet Connexion Ligne B.

INTERVENTIONS

M. AREVALO s'interroge sur la validation de ce projet.

M. LE PRESIDENT indique que des réunions techniques se sont tenues avec le SICOVAL, qui ont permis de voir que beaucoup de choses étaient utilisables.

Il rappelle que l'avis de la CNDP est obligatoire par rapport au Code de l'Environnement. Il a rencontré le Président du SICOVAL lors de l'inauguration du Linéo 6, qui lui a fait part de sa satisfaction. Le dossier avance parfaitement bien. Toutes les étapes sont respectées.

Le Président du SICOVAL s'est réjoui de l'état des relations entre Tisséo et le SICOVAL par une très belle lettre lue par Arnaud Lafon lors du dernier comité syndical.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- de prendre en considération les études du projet de connexion ligne B afin d'établir un périmètre d'étude ;
- d'approuver le périmètre d'étude portant sur les parcelles situées dans le périmètre délimité au plan annexé à la présente délibération ;
- de dire que cette délibération fera l'objet pour exécution du dispositif :
 - d'un affichage dans les communes de Labège, Ramonville et Toulouse pendant une durée d'un mois,
 - d'un affichage aux sièges de Toulouse Métropole, du Sicoval et du SMTC pendant une durée d'un mois,
 - d'une publication légale dans la presse départementale.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

POINT 2.3 - TELEPHERIQUE URBAIN SUD - POINT D'INFORMATION

Rapporteur : M. le Président

Dans le cadre de son mandat, Tisséo Ingénierie a été amené à échanger avec une multitude d'acteurs afin de finaliser l'implantation des stations et bâtiments techniques du projet. Nous arrivons au stade des conclusions et Tisséo Ingénierie doit maintenant négocier avec le groupement industriel en charge de la conception et de la réalisation du projet, les impacts sur le marché passé, et préparer les marchés complémentaires à passer.

Ces impacts seront de nature à modifier l'enveloppe et le planning de l'opération Téléphérique Urbain Sud et feront l'objet d'un avenant au mandat de maîtrise d'ouvrage qui vous sera présenté début 2018 ; le temps de finaliser ces négociations et d'optimiser ces impacts.

Il se félicite de l'issue de ces échanges qui ont permis d'améliorer globalement le projet de Téléphérique Urbain Sud et surtout de trouver une solution de consensus, notamment dans le secteur du Lycée Bellevue.

Ce travail a également fait l'objet d'échanges avec la Région Occitanie, qui a confirmé son soutien au projet, avec l'affectation d'une enveloppe de plusieurs Millions d'Euros, dans le cadre du programme FEDER.

M. LE PRESIDENT donne la parole à Francis Grass pour présenter le point d'information relatif au Téléphérique Urbain Sud.

M. GRASS rappelle que le programme décidé en octobre 2015 a permis d'enclencher la concertation au dernier trimestre 2015. La concertation publique avait montré un intérêt général pour le projet, un intérêt des institutions desservies notamment l'Oncopôle, le CHU de Rangueil et l'université Paul Sabatier.

Cependant, ce projet avait mis en exergue le fait que l'insertion était assez délicate sur le secteur Paul Sabatier : plusieurs endroits possibles avaient été étudiés, mais il n'était pas facile de concilier les attentes de tout le monde, notamment les positions du lycée Bellevue. Compte tenu de cette situation, après que de nombreuses études aient été faites par le SMTC et la SMAT, il avait été fait le choix d'une position de station pour réaliser l'appel d'offres des industriels, située à l'entrée du lycée Bellevue. Ce dispositif avait été présenté au Conseil d'Administration du lycée. La réunion s'était avérée assez difficile puisque cette position était très fortement contestée.

En fin de l'année dernière le SMTC a choisi le groupement dont le mandataire est la société Poma, et un architecte le cabinet Séquence, un constructeur le groupe Bouygues, des ingénieries et une société d'exploitation. En fait, pour cette nouvelle concertation, le SMTC a pris l'appui de Poma fournisseur du système et de l'architecte, concepteur des bâtiments et des installations. Dès l'attribution du marché, il a été demandé à ce groupement d'étudier toutes les solutions d'alternatives éventuelles, sans aucune contrainte, afin qu'elles puissent être analysées en fonction de critères d'intermodalités, l'insertion dans le secteur, mais également la réduction des nuisances apportées au lycée Bellevue. Le système choisi est un système appelé 3S, sensiblement plus cher que le système monocâble, mais moins dommageable pour le lycée Bellevue en matière de hauteur de survol, de nombre de pylônes et de bruit. Un choix a donc été fait en faveur du lycée, mais il n'a pas suffi à réduire les réactions de la communauté éducative du lycée.

Concernant la station UPS, 10 alternatives d'implantation ont ainsi été réexaminées et comparées au regard des principaux critères suivants :

- efficacité transport (desserte, intermodalité et accessibilité) ;
- impacts du projet (en lien avec les questionnements soulevés par la Communauté éducative du Lycée Bellevue) ;
- incidences financières ;
- incidences en matière de planning de l'opération.

L'analyse comparative menée a permis de dégager un consensus pour une implantation de la station à l'Est de la route de Narbonne, côté Campus Universitaire, au contact direct de la gare bus Tisséo et de la station de métro. En effet, ce positionnement, en plus d'offrir de très bonnes conditions d'intermodalité et d'accessibilité, sans dégrader les conditions d'accès au CHU, recueille l'adhésion des différentes parties prenantes consultées :

- la Région Occitanie
- le CHU de Rangueil ;
- le Rectorat et l'Université Paul Sabatier ;
- l'Architecte des Bâtiments de France, avec l'acceptation du principe de survol de la perspective entre le château du Lycée Bellevue et le bâtiment principal de l'Université, qui peut se faire suffisamment haut.

Comme elle s'y était engagée, Tisséo Ingénierie a présenté l'ensemble des solutions étudiées aux membres du Conseil d'Administration du Lycée Bellevue le 17 octobre, en présence de la Représentante de la Région Occitanie. Cette séance a permis de confirmer l'intérêt de la solution qui se dégage de manière partagée par les acteurs institutionnels. Les échanges qui ont suivi avec la communauté éducative ont montré que cette solution répondait à la quasi-totalité des objections émises antérieurement (sécurité, bruit, stationnement, survol des salles de classes ...). La Représentante de la Région Occitanie a confirmé que la Région retenait cette solution.

Ainsi, compte tenu de ces études et de cette concertation poursuivie, et malgré un surcoût, Tisséo Ingénierie, lors de cette même réunion, a convenu de soumettre à Tisséo Collectivités cette solution, et si accord de ce dernier, de la proposer à l'enquête publique, puisque c'est in fine la DUP qui confirmera les positions définitives des stations.

Parallèlement, compte tenu de l'opportunité de ce consensus sur cette alternative d'implantation de la station UPS, une solution, consistant à déplacer le garage atelier au contact de la station UPS, a alors été imaginée en concertation avec la Préfecture et les services de la DDT 31. En effet, cette configuration permettrait de s'affranchir des risques potentiels liés au Plan de Prévention des Risques Inondation sur la zone Oncopole ; l'acceptabilité de cette configuration impliquant l'ajout du garage atelier sur le campus universitaire étant par ailleurs confirmée par l'Université Paul Sabatier et le Rectorat.

Ces évolutions ne seront pas sans incidence financière et impacteront le planning général de l'opération. Néanmoins, elles seront de nature à conforter l'intérêt du projet, tout en renforçant son acceptabilité.

C'est donc sur cette nouvelle base de travail, que Tisséo Ingénierie va négocier avec le groupement POMA les nouvelles conditions de réalisation du projet de Téléphérique Urbain Sud dans les meilleurs délais. Le mandat de maîtrise d'ouvrage de Tisséo Ingénierie devra être amendé et il sera proposé au Comité Syndical de Tisséo Collectivités de confirmer cette modification du projet et d'autoriser la saisine de la Préfecture pour engager officiellement la procédure d'enquête publique.

Ces éléments ont été partagés avec la Région Occitanie qui en a validé les grands principes et qui a par ailleurs proposé de mobiliser des fonds FEDER pour participer au financement du projet Téléphérique Urbain Sud. Tisséo Collectivités sera ainsi prochainement chargé de monter le dossier de financement qui sera également proposé au Comité Syndical.

M. LE PRESIDENT déclare qu'une véritable concertation a été réalisée. Avec des concessions faites par tout le monde, nous aboutissons à un projet amélioré, avec un point d'intermodalité renforcé autour du bus et du métro à la station Paul Sabatier. Des solutions ont été trouvées aux objections posées, avec des interlocuteurs qui poursuivaient le même but que le SMTC. Personne n'a dit : « nous ne voulons pas du téléphérique urbain sud ». Par contre, il faut résoudre les problèmes clairement identifiés. Le processus a été long et a donné lieu à de nombreuses réunions, dans lesquelles le SMTC a été aidé par le Rectorat et la Région. Les parents d'élèves ont été à l'écoute. La perception du projet final a été positive. Un beau projet se met en place qui sort amélioré tout en faisant attention à la suite : la station « Paul Sabatier » ne devrait pas empêcher la prolongation du projet vers Montaudran.

M. GRASS évoque la crainte soulevée par le Lycée Bellevue, l'UPS et la maire de quartier relative aux risques de stationnement sauvage que pourrait entraîner l'arrivée du Téléphérique. Il serait intéressant de regarder l'hypothèse d'un petit parking de stationnement qui pourrait être partagé avec l'université, situé dans le même secteur. C'est une forte demande du quartier, de l'UPS et du lycée. Une étude serait nécessaire pour connaître les conditions dans lesquelles ce parking pourrait se faire.

M. LE PRESIDENT rappelle qu'il a été constaté une diminution du nombre de squatters depuis un an, date à laquelle un système de verbalisation a été mis en place. 1000 places ont été libérées. A partir de l'année prochaine, un dispositif de carte va être mis en place, qui permettra d'être très pointu sur les accès aux stations de métro.

M. BRIAND indique que ce secteur est lié à des demandes de stationnement extrêmement fortes, exclusivement liées au CHU et à l'université. Si nous construisons demain un parking avec accès contrôlé, une foule considérable de personnes se rendront au CHU ou à l'université avec des cartes d'abonnement au réseau qui l'utiliseront, non pas pour les besoins de transport, mais pour un stationnement de transport en commun. Il faut rester très prudent.

M. LE PRESIDENT ajoute qu'un grand nombre de personnes arrivent au CHU en voiture, car ils n'ont pas les moyens d'accéder directement devant la porte du CHU. Ils auront une connexion métro qui leur permettra d'éviter de prendre leur voiture.

M. GRASS précise qu'une partie du trafic arrivera par la ligne B ou par les bus venant du centre-ville. Il s'agit là de capter une part du trafic qui viendrait du sud-est toulousain. Ce sont des proportions modestes en volume de trafic.

Il rappelle par ailleurs que le choix d'un industriel s'établit sur la comparaison de données identiques.

M. GUYOT indique qu'il est un grand défenseur de la concertation. Il est ravi de l'aboutissement de cette concertation.

Il précise par ailleurs qu'il est un défenseur des parkings relais. Nous sommes en train de réaliser un pôle multimodal. Le parking relais est un véritable investissement qui n'engage pas l'avenir.

Nous sommes dans une situation où il faut enlever les voitures des routes. Il faut laisser de la place aux voitures pour se garer. Lorsque la situation se sera améliorée, nous pourrons alors réduire les parkings. En l'absence de bâtiments dans les parkings, ces derniers peuvent se transformer relativement facilement. Nous devons arriver à créer des structures qui permettent aux personnes de prendre les transports en commun.

Il n'est pas tout à fait d'accord sur l'urbanisation très rapide des terrains qui appartiennent à l'université Paul Sabatier. Ce sont des terrains qui serviront probablement aux prochaines générations. Nous avons de la place ailleurs, où nous pouvons accueillir des populations. Nos successeurs seront très intéressés d'avoir soit un parking-relais, soit des pelouses qui peuvent être utilisés ensuite autrement.

M. CARNEIRO indique qu'il est dommage de créer un parking, qui ensuite serait saturé, pour satisfaire des besoins autres que ceux pour lequel il était destiné. L'une des meilleures façons d'entrevoir le problème, est de faire une véritable étude sur ce sujet. Peut-être que le conseil scientifique a des idées en la matière? Ce serait l'occasion d'apporter un éclairage intéressant à ce sujet.

Il est indispensable d'avoir des éléments bien en amont par rapport à la réalisation du parking.

M. GRASS concernant cet aspect-là, il rappelle que le SMTC a commencé à engager des études avec les services de Toulouse Métropole spécialisée en stationnement.

M. LE PRESIDENT rappelle que de nombreuses réunions ont permis d'aboutir à un consensus intelligent. C'est un très beau projet.

POINT 3 - PLANIFICATION ET ECO MOBILITES

POINT 3.1 - POLITIQUE CYCLABLE D'AGGLOMERATION : ETUDE PREALABLE A LA MISE EN PLACE D'UNE AUTORITE ORGANISATRICE UNIQUE DES MOBILITES CYCLABLES URBAINES ET DES SERVICES ASSOCIES

Rapporteur : M. le Président

Afin d'accentuer leur implication en faveur de l'usage du vélo, les collectivités se saisissent des outils et leviers à leur disposition pour mettre en place et conduire une politique publique plus appropriée et dynamique.

L'expertise technique, les marges de manœuvre budgétaires avec un budget dédié, les processus et outils de planification sont très importants pour conduire ces politiques et mettre le vélo au même plan que les autres modes.

Dans cette logique, et en déclinaison d'une part des axes de la stratégie Ecomobilité délibérés par le comité syndical de Tisséo Collectivités en février 2016 et du Projet Mobilités 2020.2025.2030, il est proposé d'impulser une nouvelle dynamique, à l'échelle de la grande agglomération toulousaine, sur les mobilités cyclables urbaines et les services associés, tant sous l'angle de la gouvernance que de l'expérimentation et l'innovation.

A cet effet, 4 actions seront portées par Tisséo Collectivités :

- Pour une « autorité unique des mobilités urbaines cyclables » :

Engager une étude de faisabilité juridique, technique et financière sur la mise en place de cette structure.

- Pour un service de location vélo :

Engager une étude de faisabilité juridique, technique et financière sur la faisabilité d'un service de location vélo à l'échelle de la Grande Agglomération Toulousaine.

- Expérimenter une « Maison des mobilités cyclables urbaines » :

A titre expérimental, il s'agirait de faire évoluer la Maison de la Mobilité de Labège, ou existe déjà un service de location vélo et un parc vélo gérés par cette structure, en « Maison des mobilités cyclables urbaines ».

- Soutenir l'innovation :

Des porteurs de projet innovants ont été identifiés dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) porté par Tisséo Collectivités, en lien avec les démarches SMARTCity de Toulouse Métropole et TEX du SICOVAL. Il s'agira d'accompagner les porteurs de projets innovants qui concernent le vélo et les nouveaux objets de glisses urbaines, pour développer de nouveaux champs de mobilité et de services aux usagers.

INTERVENTIONS

M. AREVALO salue le fait d'avoir de telles délibérations. Il s'interroge cependant sur le problème de l'aménagement des voiries. La même question se pose comme pour les bus Linéo : Comment aménager la ville pour faire place à des bus en site propre et comment aménage-t-on la ville pour faire en sorte que prendre son vélo ne soit pas un exercice de style et de risque permanent ?

Quelle est la place de ce dispositif dans les voiries et quelle est la place de la voiture ?

La voiture est fortement présente au cœur de Toulouse. C'est problématique. Il faut une volonté politique forte pour faire en sorte que la voiture soit reléguée un peu plus loin et que le cœur de ville soit dédié aux bus et aux vélos.

M. LE PRESIDENT souligne que l'enquête publique constate une forte progression du vélo au centre ville de Toulouse. Cependant, plus on s'éloigne du centre ville de Toulouse, plus elle est faible. La recommandation majeure de la commission d'enquête publique sera de renforcer les liaisons entre la Métropole centre et l'espace environnant. C'est pour cette raison que nous réfléchissons à une concertation.

M. le Président a expérimenté la ligne Thalès, Portet, Gare de Portet. Les travaux ont duré 1 an et demi de plus, pour cause d'un décalage entre l'avancée côté Toulouse et l'avancée côté Portet. Nous n'avons pas été assez coordonnés dans nos projets.

(suite propos M. le Président) Ce projet a été traité de manière très efficace avec le Maire de Portet, mais nos interventions doivent être globalisées. Le principal problème du réseau vélo aujourd'hui, reste la connexion entre les communes de l'agglomération. C'est ce qui ressort très clairement des dispositifs en cause.

Ces délibérations ont été préparées avec le Département et la Région il y a quelques mois.

M. GUYOT précise que la possibilité que Tisséo puisse coordonner ce dispositif est une demande faite par les usagers. Sur leurs trajets quotidiens, certaines personnes ne prennent pas leur vélo parce qu'il manque quelques centaines de mètres de voie cyclable sécurisée. Il est intéressant qu'une entité puisse prendre l'organisation en compte, de façon à ce que tous les usagers, toutes les entreprises puissent s'adresser pour des trajets importants ; Il salue la création de cette coordination. Les usagers attendent une réelle amélioration avec des coûts réduits, qui peut permettre à un grand nombre de personnes d'utiliser le vélo, car il y a une véritable volonté de la population d'utiliser le vélo.

M. LE PRESIDENT rappelle que la réunion qui s'est tenue hier est l'aboutissement d'un processus enclenché depuis plusieurs mois. Cette réunion a été très consensuelle. Tant le Département que la Région, tout le monde est allé dans le même sens. Les petites intercommunalités sont très demandeurs de retours d'expériences et d'échanges entre techniciens sur les processus de mise en place du dispositif.

Mme ROUCHON rejoint les propos de M. Guyot. Elle met l'accent sur le côté intermodal pour les territoires plus éloignés où le travail doit se faire un peu plus sur les territoires en connexion avec les modes lourds, les parkings-relais, les sites d'intermodalités vélo.

Elle précise qu'elle est prête à assister aux comités de pilotage, mais invitée dans des délais raisonnables.

M. LAFON souligne que tout le monde peut se féliciter de la démarche proactive de Tisséo-SMTC dans ce domaine.

Il met l'accent sur une sensibilisation à faire sur les usagers du vélo. Le code de la route s'applique également à eux. Il existe deux sortes d'usagers vélo : ceux qui connaissent la bonne pratique du vélo et ceux qui considèrent qu'à partir du moment où ils sont sur un vélo, ils peuvent s'affranchir d'un grand nombre de règles, notamment du partage de l'espace. Certains sont dans la performance avec des vitesses kilométriques qui ne sont pas du tout adaptées à certains milieux urbains ou espaces partagés.

Il ne faut pas penser que le vélo est le nirvana des bonnes conduites, et l'automobiliste celui des mauvaises conduites.

Il fait remarquer qu'il a un respect de la diversité d'opinion. Il a le droit de ne pas partager toutes les décisions ou l'intégralité des prises de position. Il a également le droit d'exprimer un retour fait par les usagers de la domanialité publique par rapport à des conflits d'usage qu'ils connaissent. Ses 17 ans d'expérience d'élus local lui permettent d'établir ce jugement.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- d'approuver la réalisation d'une étude préalable à la mise en place d'une autorité unique des mobilités cyclables urbaines et des services associés ;

- d'approuver la réalisation d'une étude de faisabilité d'un service de location vélo à l'échelle de la grande agglomération toulousaines et des services associés ;
- d'approuver le principe d'évolution de la Maison de la Mobilité de Labège en Maison des mobilités cyclables urbaines, à titre expérimental ;
- d'autoriser M. le Président de Tisséo Collectivités à prendre toutes les dispositions nécessaires pour mener à bien les études et démarches nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle des articles 1 à 3 de la présente délibération ;
- de dire que les crédits d'études seront inscrits au BP 2018.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

POINT 3.2 - PROJET MOBILITES 2020-2025-2030 : MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE D'AGGLOMERATION

Rapporteur : M. le Président

Les politiques cyclables urbaines sont une des composantes essentielles de la stratégie de mobilité décrite dans le Projet Mobilités 2020.2025.2030. Plutôt destiné à satisfaire les nombreux déplacements de moins de 3 km qui s'expriment actuellement dans tous les secteurs du territoire, l'usage du vélo peut également permettre de compléter les transports en commun sur des distances plus longues, lorsque ceux-ci sont perturbés par la congestion automobile ou plus simplement pour des origines et des destinations encore mal desservies.

En inscrivant la mise en œuvre d'un Schéma Directeur Cyclable d'Agglomération dans son Projet Mobilités et dans son Schéma Directeur Stratégie Ecomobilité, Tisséo Collectivités choisit de s'impliquer davantage en matière de politique cyclable.

Il propose d'endosser un rôle de coordinateur de la démarche et, pour cela, de mettre à disposition des moyens humains qualifiés pour le pilotage et l'animation (services) ainsi que pour la réalisation de l'étude et la production du document matérialisant le schéma directeur.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- d'approuver la mise en œuvre du schéma directeur cyclable d'agglomération ;
- de décider d'endosser un rôle de coordinateur de la démarche et de mettre à disposition des moyens humains qualifiés pour le pilotage et l'animation ainsi que pour la réalisation de l'étude et la production du document matérialisant le schéma directeur.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

POINT 3.3 - POLITIQUE CYCLABLE D'AGGLOMERATION : APPROBATION DU PROJET DE REALISATION D'UNE THESE ENTRE TISSEO-COLLECTIVITES ET L'UNIVERSITE DE TOULOUSE JEAN-JAURES

Rapporteur : M. le Président

Ayant mis en place des protocoles d'accompagnement pédagogique avec les universités et grandes écoles implantées sur l'agglomération toulousaine, Tisséo Collectivités a pris connaissance des modalités de fonctionnement des conventions Industrielles de Formation par la Recherche (CIFRE).

Dans ce cadre, Tisséo Collectivités recrutera Monsieur Robin PUCHACZEWSKI, inscrit en thèse à l'Université de Toulouse 2 Jean Jaurès, en contrat à durée déterminée pour une durée de trois ans, dans le cadre du dispositif CIFRE.

Le sujet de thèse s'intitule « Déterminants, cohérence et efficacité des leviers d'une politique cyclable dans une grande ville française - Théorie et application : Agglomération Toulousaine ». Le travail de recherche répondra aux questions sur les politiques publiques locales en faveur du vélo en faisant appel aux outils de la géographie, de la sociologie, des sciences politiques et à des approches plus quantitatives, mais surtout par une application concrète : la mise en cohérence des politiques cyclables sur le ressort territorial de Tisséo Collectivités.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- de décider la création au tableau des effectifs d'un poste de contractuel pour une durée de 3 ans dans le cadre du dispositif CIFRE, rémunéré par référence au grade d'attaché territorial au 3^{ème} échelon soit à l'indice majoré 418 soit un traitement de 1 958.75 euros brut mensuel (valeur du point novembre 2017) ;
- d'approuver le projet de CIFRE à conclure avec l'ANRT ;
- d'autoriser M. le Président de Tisséo Collectivités à signer la CIFRE et tous les documents utiles à la mise en place du dispositif et notamment ceux permettant de percevoir la subvention en résultant ;
- d'approuver le projet de contrat de collaboration de recherche avec le l'Université Toulouse Jean-Jaurès - Laboratoire Interdisciplinaire Solidarités Sociétés Territoires ;
- d'autoriser M. le Président de Tisséo Collectivités à signer la convention et à effectuer les paiements inhérents à cette convention ;
- de dire que les dépenses et recettes ont inscrites au budget de Tisséo Collectivités - chapitre 012- et que la recette sera imputée au chapitre 74.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

POINT 3.4 - MISE EN PLACE D'INDEMNITE KILOMETRIQUE VELO : PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE

Rapporteur : M. le Président

L'article 50 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 sur la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) a prévu la création d'une indemnité kilométrique vélo (IKV). Il s'agit d'une mesure d'incitation facultative, destinée à encourager l'usage du vélo pour les trajets domicile travail grâce à la prise en charge par l'employeur de tout ou partie des frais engagés par les salariés utilisant le vélo pour ces trajets.

Le décret fixant les modalités de mise en œuvre dans les collectivités territoriales n'est pas publié à ce jour. Sans attendre la publication de ce décret, il est proposé au Comité Syndical d'approuver le principe de la mise en place de l'Indemnité Kilométrique Vélo en faveur des agents de Tisséo-Collectivités. Une autre délibération sera nécessaire pour acter des modalités de mise en œuvre, dès lors que ces modalités auront été définies par l'Etat.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- d'approuver le principe de la mise en place de l'Indemnité Kilométrique Vélo au sein de Tisséo Collectivités, sous réserve de publication des modalités réglementaires correspondantes ;
- d'autoriser M. le Président de Tisséo Collectivité à signer la présente délibération.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

POINT 3.5 - VALORISATION DES ACTIONS ECOMOBILITES : PARTENARIAT ENTRE TISSEO-COLLECTIVITES ET LE CLUB REUSSIR - CONVENTION N° 2017-1089

Rapporteur : M. le Président

Afin de valoriser ses actions auprès des acteurs économiques de la grande agglomération toulousaine, Tisséo Collectivités souhaite s'appuyer sur des supports variés de communication.

Dans le cadre d'organisation d'évènements ou de visites d'entreprises, le Club Réussir qui réunit les entreprises implantées autour de l'Aéroport de Toulouse-Blagnac dont une majorité est en démarche de plans de mobilité et accompagnée par Tisséo Collectivités, dispose d'outils de communication auprès de ses membres.

Il est proposé d'établir un partenariat avec ce club d'entreprise permettant de mieux faire savoir nos actions en matière de développement des transports en commun et du management de la mobilité. La convention de partenariat proposée décrit la nature des engagements réciproques, Tisséo Collectivités s'engageant à apporter un soutien financier à hauteur de 5 000 euros TTC.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- d'approuver la convention de partenariat entre le Club Réussir et Tisséo Collectivités ;
- de dire que les dépenses sont inscrites au chapitre 65 du Budget de Tisséo Collectivités ;
- d'autoriser M. le Président de Tisséo Collectivité à signer ladite convention.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

POINT 4 - PILOTAGE ET ATTRACTIVITE DU RESEAU

POINT 4.1 - CONSULTATION PREALABLE A L'ATTRIBUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A L'EXPLOITATION DU SERVICE DE TRANSPORT SPECIALISE POUR LES PERSONNES A MOBILITE REDUITE

Rapporteur : M. le Président

Par délibération du 30 mai 2013, le Comité Syndical a approuvé la convention de délégation de service public entre Tisséo Collectivités et la société TPMR Toulouse pour l'exploitation du service de Transport spécialisé pour les personnes à mobilité réduite, Tisséo Mobibus, à compter du 1^{er} juillet 2013. Cette convention arrive à échéance le 31 décembre 2018.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver le principe de renouvellement de la délégation de service public en application des articles L 1411.1 à L 1411.18 et L 1413-1 du Code général des collectivités territoriales et d'adopter la délibération relative à l'approbation de ce principe et à l'engagement de la procédure.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- d'approuver le principe du renouvellement de l'exploitation du service public de transport des personnes à mobilité réduite dans le cadre d'une délégation de service public, pour une durée de six ans ;
- d'approuver le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies dans le rapport de présentation joint en annexe à la présente délibération, étant précisé qu'il appartient au Président d'en négocier les conditions conformément aux dispositions des articles L 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;
- d'autoriser M. le Président de Tisséo Collectivité à engager la procédure de publicité permettant la présentation d'offres concurrentes conformément aux articles L 1411- 1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

POINT 4.2 - AVENANT N° 1 A LA CONVENTION N° 2014-868 ENTRE LE REGION OCCITANIE ET TISSEO COLLECTIVITES RELATIVE A L'ACCORD TARIFAIRE SUR LA SECTION FERROVIAIRE D'AGGLOMERATION ARENES-COLOMIERS

Rapporteur : M. le Président

Le partenariat entre la Région Occitanie et Tisséo Collectivités pour développer la complémentarité des réseaux ferroviaire et urbain fait l'objet depuis 2003 d'un accord tarifaire, autorisant les usagers porteurs d'un titre Tisséo à emprunter cette ligne sur la section concernée.

Dans ce cadre, une convention de mise en œuvre de l'accord tarifaire sur la section ferroviaire Arènes-Colomiers (ligne C) a été signée entre la Région Occitanie et Tisséo-Collectivités arrive à échéance le 31 décembre 2017.

Dans ce contexte, le présent avenant n°1 est établi entre la Région Occitanie et Tisséo-Collectivités afin de poursuivre le dispositif d'acceptation des titres urbains sur le réseau ferroviaire régional entre les gares de Saint Cyprien-Arènes et de Colomiers incluses.

Par ailleurs, une réflexion autour d'un tarif commun entre les 3 réseaux doit être intégrée au schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire.

Il vous est donc proposé d'approuver les dispositions du présent projet d'avenant relatif à l'accord tarifaire sur la section ferroviaire d'agglomération Arènes-Colomiers.

Par ailleurs, une réflexion autour d'un tarif commun entre les 3 réseaux doit être intégrée au schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- d'approuver les termes de l'avenant 1 à la convention relative à l'accord tarifaire sur la section ferroviaire d'agglomération Arènes-Colomiers ;
- d'autoriser M. le Président de Tisséo Collectivité à signer ladite convention.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

POINT 5 - PROJETS TERRITORIALISES

POINT 5.1 - DOUBLEMENT DE LA CAPACITE LIGNE A - AVENANT N°1 AU MARCHE 52M 2016 12892 M CONCLU AVEC LE GROUPEMENT PACK PLV/JAM SPECTACLES - CONCEPTION ET REALISATION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION CHANTIER : AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N°1

Rapporteur : M. le Président

Les prochains chapitres concrétisent la continuité de l'action en matière d'investissements avec une enveloppe d'un peu plus de 12,4 millions d'euros qui sera mobilisée dans le cadre de marchés publics, avec notamment l'acquisition de nouveaux bus. Depuis le début de l'année 2017, ce sont un peu plus de 105 millions d'euros d'investissements qui auront été réalisés par Tisséo Collectivités.

La délibération 5.1 concerne l'opération Ligne A en XXL. Elle vise à approuver un avenant, sans incidence financière au marché de conception et réalisation de supports de communication chantier.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- d'approuver l'avenant n°1 au marché 52M 2016 12892 M avec le groupement PACK PLV/JAM SPECTACLES, pour la conception et réalisation de support de communication dans le cadre du Doublement de la Capacité de la Ligne A ;
- d'autoriser la SMAT à signer ledit avenant et les dépenses correspondantes.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

POINT 5.2 - TELEPHERIQUE URBAIN SUD : PRIME A VERSER DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION DU MARCHÉ GLOBAL DE CONCEPTION, REALISATION ET MAINTENANCE, PROTOCOLE TRANSACTIONNEL A CONCLURE AVEC LE GROUPEMENT BMF REMONTEES MECANIKES / EUROVIA MP / GTM / SETEC ITS / MDP CONSULTING / LCR ARCHITECTE / RICHEZ ASSOCIES / MECAMONT HYDRO

Rapporteur : M. le Président

La délibération 5.2 concerne l'opération Téléphérique Urbain Sud. Elle porte sur un protocole transactionnel que Tisséo Ingénierie nous propose de passer avec le groupement mené par BMF.

Pour rappel, l'appel d'offre lancé pour l'attribution du marché de Conception, Réalisation, Maintenance du projet de Téléphérique Urbain Sud, prévoyait une indemnisation des offres remises, non retenues, à hauteur maximale de 180.000 €. Cette prime d'indemnisation était réservée aux offres d'un niveau de définition équivalent à un avant-projet.

Le groupement mené par BMF n'a pas été retenu et compte tenu du faible niveau de son offre, il a été proposé lors du Comité Syndical du 9 décembre 2015, de leur verser une prime d'indemnisation d'un montant de seulement 90.000 €. Le groupement BMF ayant contesté cette décision, une négociation avec Tisséo Ingénierie s'en est suivie, pour aboutir à la présentation transaction qui vise à leur octroyer 50.000 € supplémentaires d'indemnisation, soit une prime d'indemnité totale de 140.000 €.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- d'autoriser la signature du protocole transactionnel par Tisséo Ingénierie (SMAT) ;
- d'autoriser la dépense correspondante.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

POINT 6 - GESTION DU PATRIMOINE

POINT 6.1 - CONVENTION N° 2017-1091 D'USAGE DE L'APPLICATION D'INTEROPERABILITE HOPLINK ET ADHESION A CALYPSO NETWORK ASSOCIATION (CNA) - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION ET D'ADHERER A L'ASSOCIATION

Rapporteur : M. le Président

La délibération 6.1 vise à autoriser la signature de la convention d'usage de l'application d'interopérabilité HOPLINK et l'adhésion à l'Association « Calypso Network », pour un montant annuel de 300 €, la première année étant gracieuse.

En effet, la prochaine mise en œuvre de solutions billettique innovantes utilisant les téléphones portables nécessite une mise à niveau des équipements billettiques et l'utilisation de clés de sécurité de technologie HOPLINK. Cette technologie fait l'objet de spécifications utilisables librement mais encadrées via l'Association Calypso Network, à laquelle il nous est donc nécessaire d'adhérer.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- d'approuver la convention d'usage et d'interopérabilité HOPLINK entre Tisséo collectivités (SMTC-Tisséo) et l'association Calypso Network Association (CNA) n° 2017-1091 ;
- d'autoriser M. le Président de Tisséo Collectivité à signer ladite convention ;
- d'approuver et d'autoriser l'adhésion par Tisséo collectivités (SMTC-Tisséo) à l'association Calypso Network Association pour un montant annuel de 300 €, la première année étant gracieuse ;
- de dire que les dépenses seront inscrites aux budgets 2019 et suivants.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

POINT 7 - MISSION ENERGIE

POINT 7.1 - ACQUISITION DE BUS STANDARDS GNV - SIGNATURE D'UN ACCORD POUR LA MISE EN PLACE D'UNE PROCEDURE AVEC LA CENTRALE D'ACHAT DU TRANSPORT PUBLIC (CATP)

POINT 7.2 - ACQUISITION DE BUS ARTICULES GNV CITARO 2 EVOBUS MERCEDES - PROCEDURE SMTC-CATP PAR MARCHE SUBSEQUENT N°2015-05-31

Rapporteur : M. BACOU

En cohérence avec la stratégie « bus propres » et en lien avec le développement de l'offre Linéo, il est proposé d'adopter les délibérations 7.1 et 7.2 qui visent respectivement à :

- passer une convention avec la Centrale d'Achat des Transports Publics, pour lancer une procédure d'acquisition de 16 bus standards GNV, qui seront utilisés sur le Linéo 5. L'estimation de ce futur marché est de 4,8 millions d'€, avec une mise en service des véhicules prévue vers mi 2019 ;
- amender la convention déjà passée avec la Centrale d'Achat des Transports Publics pour l'acquisition de bus articulés GNV, qui a permis de passer un marché avec la société EVOBUS, afin de permettre l'achat de 20 bus supplémentaires, qui équiperont le futur Linéo 4 et permettront également de couvrir l'évolution de l'offre Linéo existante avec notamment l'extension à l'Est du Linéo 1, actuellement à l'étude. L'estimation de cette future commande est de 7,6 millions d'€ avec une mise en service des véhicules prévue en 2019 ;

Le partenariat établi avec la CATP, nous a permis de mener ces procédures avec une plus grande efficacité et surtout de bénéficier de leurs compétences dans la négociation puis le suivi technique de du marché d'acquisition de bus. Il est donc proposé au travers ces deux délibérations de prolonger ce partenariat.

INTERVENTIONS POINT 7

M. LE PRESIDENT ajoute que c'est une année historique dans l'évolution du parc bus. Nous avons basculé dans un parc bus majoritairement propre et avons dépassé le seuil des 50 % de bus propre dans le cadre de notre renouvellement. Nous sommes dans une phase de disparition des bus diesel.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

➤ POINT 7.1 :

- d'approuver l'investissement estimé à 4,8 millions € HT correspondant à 16 bus standards GNV.
- de dire que la dépense est inscrite aux budgets 2018 et suivants.
- d'approuver le recours à la Centrale d'achat du transport public pour réaliser l'acquisition de ces bus.
- d'autoriser M. le Président de Tisséo Collectivité, ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces qui se rapporteront à cette procédure et aux commandes desdits véhicules dans la limite du montant estimé de 4,8 millions € HT.

VOTE DU POINT 7.1 : APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (Mme Marti n'a pas pris part au vote).

➤ POINT 7.2 :

- D'approuver l'investissement estimé à 7,6 millions d'Euros HT correspondant à 20 bus articulés GNV Citaro 2 Evobus-Mercedes nécessaires en septembre 2019 pour Linéo 4 et pour les besoins supplémentaires sur les lignes Linéo existantes ;
- de dire que la dépense est inscrite aux budgets 2018 et suivants.
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces qui se rapporteront aux commandes desdits véhicules à passer par la CATP dans la limite du montant estimé de 7,6 millions d'Euros HT.

VOTE DU POINT 7.2 : ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

POINT 8 - RESSOURCES HUMAINES ET PERFORMANCES DE L'ADMINISTRATION

POINT 8.1 - FONCIER : ACQUISITION D'UN TERRAIN A TOULOUSE

Rapporteur : M. Le Président

Dans le cadre de la réalisation de la ligne de transport Linéo 3, le SMTC doit acquérir une bande de terrain auprès de la Ville de Toulouse.

Ce terrain, d'une superficie de 406 m², s'avère nécessaire au réaménagement du carrefour situé entre l'avenue Lardenne et le chemin Tissé à Toulouse.

Le service des Evaluations Domaniales a fixé la valeur du terrain à 15 euros hors taxes le mètre carré, soit 6 000 euros hors taxes en valeur arrondie.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- d'autoriser l'acquisition d'une emprise de 406 m², situé chemin Tissé à Toulouse, au prix de 6 000 euros hors taxes en valeur arrondie ;

- d'autoriser M. le Président de Tisséo Collectivité à signer l'acte correspondant et tout document concernant ce dossier ;
- de dire que la dépense en résultant sera inscrite au budget du SMTC à l'article 2111.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

POINT 8.2 - CONVENTION N° 2017-1093 RELATIVE A DES PRESTATIONS DE SERVICES LIEES AU SYSTEME D'INFORMATION ENTRE TISSEO-COLLECTIVITES ET TISSEO-VOYAGEURS

Rapporteur : M. Le Président

En 2008, la fusion des entités Tisséo-Collectivités et Tisséo-Voyageurs a abouti à la fusion de certains services. A partir de 2010, les deux entités précitées se sont séparées mais ont poursuivi l'utilisation en commun de certains services notamment informatiques.

Tisséo-Collectivités souhaite continuer à bénéficier des prestations informatiques. En contrepartie, Tisséo-Voyageurs sera rémunéré en conséquence.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- d'approuver les termes de la convention n° 2017-1093 entre Tisséo-Collectivités et Tisséo-Voyageurs, relative à des prestations de services liées au système d'information ;
- d'autoriser M. le Président de Tisséo Collectivités à signer la présente convention ;
- de dire que la dépense sera inscrite aux budgets de Tisséo-Collectivités.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

POINT 8 3 - CHEF DE PROJETS PATRIMOINE MATERIEL ROULANT ET SYSTEMES GUIDES METRO ET TRAMWAY H/F - DIRECTION GESTION PATRIMONIALE - DGA PATRIMOINE ET INVESTISSEMENT - PROCEDURE DE RECRUTEMENT : CADRE D'EMPLOI DES INGENIEURS ET ATTACHES

Rapporteur : M. Le Président

Dans le cadre d'une mise en disponibilité de droit, le remplacement du Chef de Projet Matériel roulant et systèmes guidés est engagé. Il convient également de prévoir son remplacement sur un grade différent ou à défaut par un non titulaire.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- d'autoriser M. le Président de Tisséo Collectivités à lancer la procédure de recrutement afin de faire face au départ d'un agent en disponibilité de droit sur le poste de Chef de projets patrimoine matériel roulant et systèmes guidés métro et tramway H/F - Direction Gestion Patrimoniale - DGA Patrimoine et Investissement relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux et attachés

territoriaux conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;

- de dire que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget du SMTC.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

POINT 8.4 - CONVENTION N° 2017-1094 DE MISE A DISPOSITION D'UN CHARGE D'INSPECTION EN SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL (CISST) ENTRE LE CDG 31 ET TISSEO-COLLECTIVITES

Rapporteur : M. Le Président

Selon l'article 5 du décret n°85-603, l'autorité territoriale a obligation de désigner un agent chargé d'assurer l'inspection en santé et sécurité au travail (CISST).

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- d'autoriser la mise à disposition auprès du SMTC d'un Chargé en Santé et Sécurité au Travail dans les conditions décrites dans la convention de mise à disposition du CDG31, pour une durée de trois années calendaires renouvelables par tacite reconduction pour une durée de 1 an ;
- d'autoriser M. le Président de Tisséo Collectivité à signer la convention de mise à disposition ;
- de dire que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6226 du budget de Tisséo-Collectivités.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

POINT 8.5 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : M. Le Président

Ce projet de délibération porte sur la modification du tableau des effectifs nécessaire au changement de filière d'un agent du SMTC (filiale culturelle vers la filière administrative).

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- de dire que le tableau des effectifs du SMTC est modifié comme suit :

Poste	Situation ancienne	Situation nouvelle
Adjoint du Patrimoine	1	0
Adjoint administratif	7	8

- de dire que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget du SMTC.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

POINT 8.6 - MODIFICATION D'ACCES AU RESEAU TISSEO POUR LES AGENTS ET AYANTS-DROITS DE TISSEO-COLLECTIVITES ET DE TISSEO-INGENIERIE

Rapporteur : M. Le Président

Dans le contexte actuel, il semble nécessaire de clarifier le dispositif d'accès au réseau de transport Tisséo par les agents de Tisséo Collectivités et leurs ayants-droits.

Les conditions d'accès des agents restent inchangées.

Concernant les ayants droits des agents ci-mentionnés, il est proposé d'accorder la gratuité sous conditions :

- Pour les conjoints/ concubins/ pacsé : sur la base d'une déclaration sur l'honneur de l'agent.
- Pour les enfants : de 4 ans à 26 ans révolus : sans justificatif autre que celui établissant le lien direct avec l'agent.

La mise en place de ce nouveau dispositif sera effective au 1^{er} janvier 2018.

INTERVENTION

M. BRIAND s'agissant des enfants, il propose que cette mesure s'applique sous conditions de rattachement fiscal. Les enfants majeurs qui ne sont plus à charge et qui ont leur activité, ne sont plus dans la cellule familiale. Il n'y a pas de justification à ce que ces enfants bénéficient des avantages de la cellule familiale.

M. LE PRESIDENT intègre la remarque de M. Briand à la délibération.

La délibération sera donc modifiée comme suit : « *Pour les enfants de 4 ans à 26 ans révolus : déclaration sur l'honneur attestant du rattachement au foyer fiscal.* »

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- d'approuver les modalités d'accès à la gratuité ci-proposées ;
- de dire que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget de Tisséo Collectivités.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

POINT 9 - STRATEGIE FINANCIERE ET PROSPECTIVE

POINT 9.1.1 - Autorisation de contracter un prêt d'un montant de 30 millions d'euros auprès de la Caisse d'Epargne de Midi-Pyrénées pour le financement des travaux du SMTC

POINT 9.1.2 - Autorisation de contracter un prêt d'un montant de 30 millions d'euros auprès de la Société Générale pour le financement des travaux du SMTC

Rapporteur : M. BRIAND

Dans le cadre du financement des travaux inscrits au PDU pour 2017, le SMTC doit faire appel pour partie à l'emprunt.

Après une étude plus approfondie, le besoin de financement sera limité à 60 millions d'euros au lieu des 70 millions d'euros annoncés.

Le SMTC propose donc de contracter un emprunt d'un montant de 30 millions d'euros auprès de la Caisse d'Epargne de Midi-Pyrénées à un taux fixe de 0,19 % et un emprunt d'un montant de 30 millions d'euros auprès de la Société Générale à un taux variable Euribor 12 mois + 0,18 %.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- Le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine décide de contracter auprès :
 - o de la Caisse d'Epargne de Midi-Pyrénées, un emprunt d'un montant de 30 000 000 € (trente millions d'euros) destiné au financement des investissements 2017 dans le cadre de son PDU dans les conditions citées ci-dessus,
 - o de la Société Générale un emprunt d'un montant de 30 000 000 € (trente millions d'euros) destiné au financement des investissements 2017 dans le cadre de son PDU dans les conditions citées ci-dessus ;
- Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus, à intervenir avec :
 - o la Caisse d'Epargne de Midi-Pyrénées, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet,
 - o la Société Générale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet ;
- La Collectivité s'engage, pendant toute la durée des crédits à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements de toutes sommes dues au titre de la convention ;
- Le Comité autorise M. le Président de Tisséo Collectivité à signer les conventions de crédit susvisées et tout autre document nécessaire à la conclusion et à l'exécution desdites conventions ;

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

POINT 9.2 - AVENANT AU CONTRAT DE PRET N° 0108 AVEC LA SOCIETE GENERALE SUITE A LA SUPPRESSION DE DEUX OPERATIONS D'ECHANGES DE TAUX D'INTERETS

Rapporteur : M. BRIAND

Pour rendre plus lisible les documents financiers concernant les éléments de la dette du SMTC, il a été entrepris de simplifier le nombre des opérations en cours.

- 1^{ère} phase de simplification : le 7 juillet 2017, le SMTC a procédé à l'annulation de 8 opérations d'échange de taux d'intérêts dits « annuités » sur lesquels le SMTC est seul receveur d'une soulte (1,110 millions d'euros) qui a été utilisé pour améliorer le taux de couverture de l'opération d'échange de taux d'intérêts sur l'emprunt (référence : ONE 5868054) passant ainsi de 2,75 % à 2,605 %.
- 2^{ème} phase de simplification : il est proposé de modifier auprès de la Société Générale le contrat de prêt à taux fixe référencé n°108 réalisé le 13/06/2003 sur lequel sont actuellement adossées 2 opérations d'échange de taux d'intérêts référencés ONE-9392813 et ONE-9392814, sans soulte à payer.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- de décider de procéder par voie d'avenant à la modification du prêt n°108 suite aux annulations sans soulte à payer des opérations d'échange ONE-9392813 et ONE-9392814.

Les nouvelles caractéristiques deviennent ainsi :

- Capital Restant dû au 15/09/2017 : 30 000 000 euros
- Prochaine échéance : 15/12/2017
- Maturité : 15/03/2029
- Amortissement : Annuel - Linéaire inchangé
- Périodicité : Trimestrielle
- Base de calcul : Exact/360
- Taux d'intérêts : du 15/09/2017 au 15/03/2029: 4.6875% + (BEIBOR 3 mois - EURIBOR 3 mois)
- Remboursement anticipé : L'emprunteur devra régler à la Société Générale une soulte de rupture des conditions financières correspondant aux coûts de dénouement, pertes et frais supportés ou réputés supportés par la Société Générale résultant notamment de l'absence de décaissement, du non-respect des paramètres d'application du taux tels que figurant dans la Confirmation, de la modification des dates et des montants de remboursement prévus, de l'exigibilité anticipée du Prêt, du remboursement anticipé du Prêt ou encore de la survenance de tout cas de résiliation du Prêt. Dans l'hypothèse où la soulte de dénouement de rupture des conditions financières constituerait un gain net pour la SG, ledit gain sera reversé par la Société Générale à l'Emprunteur.
- Echancier :

Du	Au	Nominal	Amortissement	Intérêts	Échéances
15/09/17	15/12/17	30,000,000.00	-	355,468.75	355,468.75
15/12/17	15/03/18	30,000,000.00	2,500,000.00	351,562.50	2,851,562.50
15/03/18	15/06/18	27,500,000.00	-	329,427.08	329,427.08

15/06/18	15/09/18	27,500,000.00	-	329,427.08	329,427.08
15/09/18	15/12/18	27,500,000.00	-	325,846.35	325,846.35
15/12/18	15/03/19	27,500,000.00	2,500,000.00	322,265.63	2,822,265.63
15/03/19	15/06/19	25,000,000.00	-	299,479.17	299,479.17
15/06/19	15/09/19	25,000,000.00	-	299,479.17	299,479.17
15/09/19	15/12/19	25,000,000.00	-	296,223.96	296,223.96
15/12/19	15/03/20	25,000,000.00	2,500,000.00	296,223.96	2,796,223.96
15/03/20	15/06/20	22,500,000.00	-	269,531.25	269,531.25
15/06/20	15/09/20	22,500,000.00	-	269,531.25	269,531.25
15/09/20	15/12/20	22,500,000.00	-	266,601.56	266,601.56
15/12/20	15/03/21	22,500,000.00	2,500,000.00	263,671.88	2,763,671.88
15/03/21	15/06/21	20,000,000.00	-	239,583.33	239,583.33
15/06/21	15/09/21	20,000,000.00	-	239,583.33	239,583.33
15/09/21	15/12/21	20,000,000.00	-	236,979.17	236,979.17
15/12/21	15/03/22	20,000,000.00	2,500,000.00	234,375.00	2,734,375.00
15/03/22	15/06/22	17,500,000.00	-	209,635.42	209,635.42
15/06/22	15/09/22	17,500,000.00	-	209,635.42	209,635.42
15/09/22	15/12/22	17,500,000.00	-	207,356.77	207,356.77
15/12/22	15/03/23	17,500,000.00	2,500,000.00	205,078.13	2,705,078.13
15/03/23	15/06/23	15,000,000.00	-	179,687.50	179,687.50
15/06/23	15/09/23	15,000,000.00	-	179,687.50	179,687.50
15/09/23	15/12/23	15,000,000.00	-	177,734.38	177,734.38
15/12/23	15/03/24	15,000,000.00	2,500,000.00	177,734.38	2,677,734.38
15/03/24	15/06/24	12,500,000.00	-	149,739.58	149,739.58
15/06/24	15/09/24	12,500,000.00	-	149,739.58	149,739.58
15/09/24	15/12/24	12,500,000.00	-	148,111.98	148,111.98
15/12/24	15/03/25	12,500,000.00	2,500,000.00	146,484.38	2,646,484.38
15/03/25	15/06/25	10,000,000.00	-	119,791.67	119,791.67
15/06/25	15/09/25	10,000,000.00	-	119,791.67	119,791.67
15/09/25	15/12/25	10,000,000.00	-	118,489.58	118,489.58
15/12/25	15/03/26	10,000,000.00	2,500,000.00	117,187.50	2,617,187.50
15/03/26	15/06/26	7,500,000.00	-	89,843.75	89,843.75
15/06/26	15/09/26	7,500,000.00	-	89,843.75	89,843.75
15/09/26	15/12/26	7,500,000.00	-	88,867.19	88,867.19
15/12/26	15/03/27	7,500,000.00	2,500,000.00	87,890.63	2,587,890.63
15/03/27	15/06/27	5,000,000.00	-	59,895.83	59,895.83
15/06/27	15/09/27	5,000,000.00	-	59,895.83	59,895.83
15/09/27	15/12/27	5,000,000.00	-	59,244.79	59,244.79
15/12/27	15/03/28	5,000,000.00	2,500,000.00	59,244.79	2,559,244.79
15/03/28	15/06/28	2,500,000.00	-	29,947.92	29,947.92
15/06/28	15/09/28	2,500,000.00	-	29,947.92	29,947.92
15/09/28	15/12/28	2,500,000.00	-	29,622.40	29,622.40

15/12/28	15/03/29	2,500,000.00	2,500,000.00	29,296.88	2,529,296.88
		Total	30,000,000.00	8,554,687.54	38,554,687.54

- d'autoriser M. le Président de Tisséo Collectivité à signer l'annulation des deux opérations référencées : ONE-9392813 et ONE-9392814 ;

- d'autoriser M. le Président de Tisséo Collectivité à signer l'avenant au contrat de prêt n° 108 auprès de la Société Générale, aux conditions citées à l'article 1.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

CONCLUSION

M. LE PRESIDENT invite celles et ceux qui le souhaitent à se rendre à la station Jean Jaurès pour la présentation relative à l'opération sur le handicap cognitif « mon métro d'image en image ».

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 11H20.